



Cit'ergie  
European Energy Award

agenda 21  
S'impliquer pour une ville durable



Vendredi 06 septembre 2019

## ENVIRONNEMENT

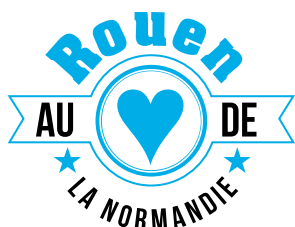
# Lancement du financement participatif pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur le gymnase Saint-Exupéry

**Dans la continuité des actions qu'elle mène en matière environnementale, notamment en faveur du développement des énergies renouvelables, la Ville de Rouen a fait le choix du solaire photovoltaïque sur le gymnase Saint-Exupéry. Avec une spécificité : les habitants sont invités à participer au financement du projet.**

Avec son importante surface de toiture et ses plus de 700 bâtiments, le potentiel solaire photovoltaïque du patrimoine de la Ville est important. Néanmoins, tous ces bâtiments ne présentent pas les caractéristiques adaptées pour l'installation de panneaux photovoltaïques (orientation au sud, sans ombre...). Les études menées par les services de la Ville montrent que le gymnase Saint-Exupéry se prête parfaitement à ce type d'installation. Au vu des consommations relativement constantes du bâtiment, le choix de l'autoconsommation de la production électrique a été retenu. Ainsi le projet va permettre de réduire la facture énergétique de la Ville en couvrant près de 11 % de la consommation électrique globale du site. Le coût global du projet est de 150 000 € TTC.

Les collectivités peuvent élaborer des projets de développement des énergies renouvelables avec un investissement participatif, encouragé par la loi sur la Transition Energétique Pour la Croissance Verte du 17 août 2015. Dans le cadre de sa démarche Cit'ergie et de son Plan Climat Air Energie Territorial, la Ville de Rouen souhaite ainsi inclure ses habitants dans son projet de développement des énergies renouvelables.

Afin de proposer un niveau de participation significatif, tout en préservant un projet sécurisé autant pour les habitants que pour la collectivité, le financement sollicité est attendu à hauteur de 60 000 €. Pour permettre au plus grand nombre de participer, les prêteurs pourront investir dès 50 € et jusqu'à 2 000 € maximum.



ROUEN.FR

Cabinet du Maire  
Contact presse  
[presse@rouen.fr](mailto:presse@rouen.fr)  
02 35 08 86 53

**Qui peut investir dans le projet ?** Il faut résider sur la commune de Rouen et être majeur-e.

**Comment participer ?** En investissant à hauteur de 50€ minimum et jusqu'à 2000€ maximum, avec un taux d'intérêt fixé à 2,2% sur 3 ans (soit un taux supérieur au livret A). Les intérêts sont versés une fois l'année.

**Où ?** Via la plateforme Collecticity

*« Dans le cadre de son plan d'actions Cit'ergie, la Ville de Rouen s'est engagée à favoriser le développement des énergies renouvelables, notamment le solaire photovoltaïque, à la fois sur le territoire et sur son patrimoine. Nous invitons les Rouennais.e.s à nous rejoindre dans la transition énergétique de notre territoire. La participation au financement de ce projet porte des valeurs de transparence, de traçabilité et de proximité qui s'inscrivent totalement dans le développement durable », soulignent Yvon ROBERT, Maire de Rouen, et Françoise LESCONNÉC, Adjointe en charge de l'environnement.*

⇒ Plus d'infos sur [www.rouen.fr/solaire-saint-ex](http://www.rouen.fr/solaire-saint-ex) ou sur [www.collecticity.fr](http://www.collecticity.fr)

⇒ Un espace dédié à la présentation du projet et au financement participatif sera présent sur le site du forum A l'Asso de Rouen le samedi 7 septembre 2019.